

PEUVENT PARTICIPER AU CHALLENGE

CAVALIERS

- Tout cavalier titulaire d'une licence fédérale de compétition délivrée obligatoirement par un club Hauts de France.
- La domiciliation du cavalier est déterminée par le club de sa licence et non par le club engageur.
- Les concurrents Benjamins (12 ans et moins) doivent être accompagnés sur le circuit par un concurrent engagé, majeur, et titulaire d'une LFC Club, Amateur ou Pro. Cet accompagnant doit être identifié comme tel lors de l'engagement du cavalier mineur:
- Un cavalier licencié hors CRE « Hauts de France » ne peut participer au challenge

CHEVAUX

- Tout équidé possédant le document d'identification papier en règle
- Tout équidé à jour de ses vaccinations et pucé.

REGLEMENT DU CHALLENGE

- La course d'un organisateur n'ouvrant qu'aux clubs ou qu'aux amateurs ne fera pas partie du challenge endurance « Hauts de France »
- Les épreuves amateur 3, Amateur 2, Amateur 1 VI et VR seront prises en compte
- Seront exclues les épreuves préparatoires et celles du circuit SHF
- Le classement ne prend en compte que le classement du cavalier et non du couple.
- Si un même cavalier concourt avec 2 chevaux dans la même épreuve seul le meilleur résultat sera pris en compte.
- Si un même cavalier concourt dans deux épreuves différentes, la même journée, seul le résultat réalisé dans l'épreuve la plus élevée sera pris en compte.

CALCUL DES POINTS :

Le cavalier reçoit un nombre de points suivant son classement dans l'épreuve (voir barème)
Les cavaliers qualifiés mais non classés ne peuvent obtenir de points.

Le classement se fait en totalisant le nombre de points obtenus.

Pour figurer au classement final, les concurrents devront être classés 3 fois minimum dans 3 départements différents.

Un bonus sera attribué au cavalier qui courra sur 4 départements différents

REMISE DES PRIX.

La présence des lauréats est impérative pour recevoir leurs récompenses !

Des lots en bons d'achat seront distribués .

La remise des prix se fera lors de la réunion de fin de saison des Hauts de France.

Modification Le CRE se donne le droit de modifier le présent règlement par un additif consultable sur son site

N B : Nous vous rappelons que les courses d'endurance sont encadrées par les règlements de la FFE (règlement général et spécifique d'endurance)

Vous êtes censés les connaître et y adhérer sans réserve, accepter toutes les dispositions qu'ils contiennent au même titre que les juges et officiels, cavaliers et leurs assistances/accompagnateurs et toute personne physique ayant une implication quelconque
Vous pouvez consulter ces règlements et leurs modifications sur www.ffe.com.